

<b>Département du Var</b>		<b>République Française</b>	
<b>CANTON DE LORGUES</b>		<b>COMPTE RENDU</b>	
<b>Commune de LORGUES</b>		<b>des délibérations du Conseil Municipal</b>	
L'an deux mille dix-sept le 25 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 18 janvier 2017	
<b>PRESENTS (24)</b>	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, PELLETIER, FAVARD, TENDILLE, BERTRAND, HERY, VERHEYDE, HONTA, RIBARIC, MEYER, GALLET, FORME, DEBEDA		
<b>ABSENTE (1)</b>	THUILLIER		
<b>EXCUSE (0)</b>			
<b>REPRÉSENTES (4)</b>	LOUSSIF par RIBARIC, PERRIN par ALEMAGNA, CHAMBON par GROUILLER, AUGUSTE par MEYER		
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL		

## PROCES VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14h30. Il souhaite la bienvenue au nouveau conseiller municipal M. Francis DEBEDA qui succède à M. BALP démissionnaire.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2016. Il n'y a aucune observation.

Le procès-verbal est adopté par 26 voix et 1 abstention (FORME), M. DEBEDA ne prenant pas part au vote.

### **1- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE**

M. GROUILLER rappelle les dispositions de la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR) et propose au Conseil municipal de bien vouloir s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

M. ALEMAGNA : La proposition a été faite avant le 31 décembre, maintenant il y a 23 communes dans la CAD avec 106 000 habitants. On corrigera sur la délibération.

M. MEYER : Effectivement, ce transfert de compétence n'est pas opportun car aujourd'hui, les communes de la CAD ne sont pas au même état d'avancement sur ce dossier. Certaines communes ont un PLU approuvé parfois même déjà en cours de modification, d'autres en sont toujours à la procédure d'élaboration comme c'est le cas pour Lorgues. Du plus, sauf erreur de notre part, le SCoT n'est toujours pas approuvé par le Conseil Communautaire. Il convient à notre avis de différer cette décision, et d'attendre que des intérêts communautaires se dégagent après la mise en œuvre des PLU par chacune des communes concernées.

M. le Maire : Ce n'est pas l'objet de la délibération. Il s'agit de transférer ou non le droit des sols des communes. L'intérêt communautaire n'a rien à voir.

M. MEYER : La porte n'est pas fermée.

M. le Maire : On ne sait pas ce que sera le futur de l'intercommunalité. C'est un transfert facultatif, ça sera peut-être obligatoire demain.

M. FORME : Pourquoi rester dans une CAD qui ne nous apporte pas grand-chose, contrairement à certaines communes. Donnez-nous, vous qui projetez peut-être d'en être le président, 3 vraies bonnes raisons de rester.

M. le Maire : Dites-moi comment on pourrait faire pour sortir de la CAD ? On n'est pas au-delà des lois. Vous nous demandez de sortir alors que la loi impose aux communes d'y entrer.

A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

## **2- DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

Mme FIORINI présente les demandes de subventions à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) concernant la réfection du chemin de l'Etang et la vidéo protection et sécurisation des écoles publiques.

M. le Maire : D'un côté l'Etat baisse ses dotations, et de l'autre il nous fait espérer des subventions. On verra si elles seront accordées.

Mme GALLET : Où seront installées les 5 nouvelles caméras ?

M. MENET : Au jardin public de la Muscatelle, avenue des Quatre Pierres, route de Salernes, rue de Verdun (entrée Ecole Primaire Trussy) et avenue de Toulon (entrée Ecole Maternelle Négrel).

M. le Maire : Il s'agit de couvrir progressivement toutes les zones blanches.

Mme GALLET : Il semblerait que la sécurisation des écoles ne puisse pas bénéficier de la subvention de la Région. En quoi consistent ces travaux de sécurisation des bâtiments scolaires et de la crèche ?

M. MENET : On va mieux protéger nos enfants avec la pose supplémentaire de caméras aux entrées des écoles et à la crèche.

M. le Maire : Suite aux attentats et pour répondre à l'attente des parents d'élèves, j'ai souhaité installer des caméras visiophones à l'intérieur pour commander l'ouverture des portes.

M. DEBEDA : Où en est la réflexion sur la prévention ? y-a-t-il un accompagnement ? un repérage des jeunes en difficulté ? Le projet de médiation est-il toujours valide ?

M. le Maire : La médiation avec les associations prestataires a plus ou moins bien fonctionné. J'ai demandé que le service municipal spécialisé pour la jeunesse (Franck Ricca, Xavier Cesari et deux personnels féminins) prenne en charge la médiation en régie municipale, en plus de ce qu'ils pratiquent avec les jeunes en difficulté, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. MEYER : M. le Maire, vous êtes très dubitatif sur un accord de l'Etat pour le versement de ces subventions. A ce propos, la loi de finances 2016 avait créé un fond de soutien d'investissement public de plusieurs centaines de millions d'euros. En séance du Conseil Municipal du 10 mai 2016, des demandes de subvention avaient été sollicitées auprès de l'Etat, notamment pour des remplacements de menuiserie à l'Ermitage de St Ferréol, la réfection des trottoirs sur le Cours de la République, la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Ces demandes d'aide financière ont-elles été transmises et accordées par les services de l'Etat ? Car ces crédits ne figurent pas dans les documents budgétaires actuels (BS 2016 voté en décembre dernier). Pouvez-vous nous dire quels travaux ont été réalisés notamment pour l'accessibilité ?

M. le Maire : Nous avons reçu récemment un courrier qui précisait que nous n'avions pas été retenus. Avec la mise en place du contrat de ruralité, des dossiers de demandes seront déposés par la CAD et par les communes auprès de l'Etat et de la Région.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux demandes de subventions.

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PACA POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

M. MENET présente la demande de subvention au Conseil régional PACA au titre du fonds de soutien aux forces de sécurité (F2S) destiné à financer notamment les systèmes de vidéo protection.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **4- AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R)**

Mme AUGUIN expose qu'il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable sur le tracé et l'inscription des circuits de Pey cervier et de Saint Ferréol au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

M. MEYER : En application de la loi de décentralisation de 1983 et du code de l'Environnement, le Département doit effectuer le recensement des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, équestre et VTTiste. Pouvez-vous nous préciser l'intérêt et les objectifs de ce recensement, et quels engagements doivent respecter la Commune et le Département sur ces deux itinéraires ?

M. le Maire : Il s'agit de préserver les sentiers et de ne pas les entraver. Et puis préparer les supports de communication.

M. MEYER : Merci, c'est ce que je voulais entendre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## 5- CREATION D'UN EMPLOI

M. le Maire expose qu'afin de permettre la promotion d'un agent, il est nécessaire de créer un emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## 6-DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose les décisions prises depuis le dernier conseil :

N° DU MARCHE	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	notifié le	MONTANT € HT
2016 /06	T	REFECTION DE LA COUVERTURE / CHARPENTE DE LA CHAPELLE ST JAUME A LORGUES	<b>Groupement JPB CONSTRUCTION/LISA 337 chemin de la Martinette 83 510 LORGUES</b>	22/12/2016	39 821,00
2016 /02	S	Missions de vérification technique pluriannuelle bâtiments, infrastructures, équipements communaux Lot 1 : groupe prévention des risques	<b>BUREAU VERITAS Immeuble Le France Village d'Entreprises Valgora BP 502 – La Valette 83041 TOULON Cedex 9</b>	26/12/2016	MINIMUM ANNUEL: 5 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 15 000,00
2016 /02	S	Missions de vérification technique pluriannuelle bâtiments, infrastructures, équipements communaux Lot 2 : groupe équipements mécaniques	<b>BUREAU VERITAS Immeuble Le France Village d'Entreprises Valgora BP 502 – La Valette 83041 TOULON Cedex 10</b>	26/12/2016	MINIMUM ANNUEL: 3 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 9 000,00
2016 /02	S	Missions de vérification technique pluriannuelle bâtiments, infrastructures, équipements communaux Lot 3 : vérifications périodiques des chapiteaux tentes structures	<b>CABINET KUPIEC ET DEBERGH 101 AV de la Maximoise 83 470 ST MAXIMIN LA SAINT BAUME</b>	27/12/2016	MINIMUM ANNUEL: 1 000,00 MAXIMUM ANNUEL: 4 000,00
2016 /10	S	MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	<b>Cabinet PILLIOT 19 rue Saint Martin- BP 40 002 62 921 AIRE SUR LA LYS CEDEX</b>	01/01/2017	64 382,00 TTC

## 7- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait lecture de la question présentée par les conseillers municipaux du groupe « Tous pour Lorgues » :

1- Marché d'assurance risques statutaires : le marché n°2015/12 notifié le 28/09/2015 auprès du cabinet PILLIOT s'élevait à 97 741 € hors taxe pour l'année 2016 soit un taux de 3,94 % sur une masse salariale de 2 480 734 €. Dans les décisions du Maire au point 6 du Conseil Municipal, vous indiquez que le marché n°2016/10 notifié le 1<sup>er</sup> janvier 2017 auprès de cette même compagnie s'élève à 64 382 € TTC, soit une baisse de 35 %. Cela signifie-t-il que la périodicité n'est plus la même, ou que la masse salariale a baissé de 35 %, ou que vous avez diminué les garanties proposées ?

M. le Maire : Effectivement, nous avons retiré les risques maternité et décès des garanties. En trente ans il y a eu deux décès. On a estimé que ça coûterait moins cher de payer directement aux ayant droit que de cotiser toute l'année.

2- Cantine scolaire : dans votre programme, vous vous étiez engagé à construire un nouveau restaurant scolaire. Des parents d'élèves et enseignants nous ont fait part de leurs interrogations quant à l'évolution de ce projet. En effet, il semblerait que vous ayez décidé d'agrandir la cantine de l'école Trussy en supprimant deux salles de classe. Or, une création de classe supplémentaire est prévue à la rentrée prochaine. Le projet initial est-il donc abandonné ? Comment seront accueillis les futurs élèves de ce groupe scolaire ? Enseignants et représentants des parents d'élèves seront-ils associés à ces modifications ?

M. le Maire : Vous êtes mieux informés que moi ! Effectivement, nous nous étions engagés à regrouper les écoles Emile Zola et André Négrel. Un maître d'œuvre a été engagé pour une étude de faisabilité, mais le projet présentait deux difficultés majeures, il était surdimensionné, il impactait tout le parking des Ferrages et coûtait 5 millions d'euros. On a besoin de 100 repas de plus par jour. On peut les créer en aménageant les deux classes laissées disponibles à Trussy par la baisse des effectifs. Nous avons eu l'accord de Mme HARVEY la directrice. Le coût est estimé à 20 ou 30 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 15h30.